

Permettez-moi de vous renvoyer au discours du trône de 1980 dans lequel figurait la phrase suivante: «Mon gouvernement diminuera le déficit fédéral d'une manière planifiée et ordonnée». A l'époque, le déficit était d'environ 11 milliards de dollars. Aujourd'hui il est de quelque 33 milliards. Cela montre bien le manque de vision et de planification dont le gouvernement fait preuve depuis des années.

Quand je retourne dans ma circonscription, je rencontre continuellement des chômeurs qui viennent me voir à mon bureau de circonscription. Il y en a parmi eux qui ont travaillé auparavant pendant 25 ans. Ils avaient un emploi stable et n'avaient jamais imaginé qu'ils pourraient avoir besoin un jour des prestations d'assistance sociale ou de bien-être. Aujourd'hui, ces personnes viennent me demander dans mon bureau ce qui a bien pu se passer et pourquoi cela a pu leur arriver dans un pays qui a la chance de posséder tant de ressources.

Pourquoi cela est-il arrivé alors que nous sommes le pays le plus privilégié au monde? Cela est dû au manque de vision du gouvernement actuel. Voilà un gouvernement qui n'hésite pas à tromper et à bernier la population et à remercier les libéraux de l'arrière-ban et leurs partisans en passant l'assiette au beurre. Comme son propre parti commence à le reconnaître, le gouvernement préfère manipuler la population plutôt que d'écouter les citoyens canadiens ordinaires.

Nous avons pu voir ce qui s'est produit au ministère du Revenu national et dans les services du fisc. Nous avons établi au Canada un système d'imposition qui repose sur l'auto-évaluation. Cela signifie que les Canadiens ont accepté, en vertu de la loi, de calculer leurs propres revenus et de déterminer ce qu'ils doivent au ministère du Revenu national. Certes, ce dernier a naturellement l'obligation de charger des vérificateurs de s'assurer que tous les Canadiens acquittent leur dû, mais ce qui se passe dans le pays a été révélé très clairement à la Chambre.

Nous avons appris que ces vérificateurs se voient fixer un quota. J'ai entendu parler du cas d'un jeune homme d'environ 25 ans qui avait été nommé vérificateur dans un certain secteur. Il est arrivé dans ma circonscription avec comme quota une certaine somme qu'il devait percevoir en établissant de nouvelles cotisations plus élevées. Dans son cas, il s'agissait d'environ 1 million de dollars. Les résultats qu'il obtient par rapport à ce quota constituent le principal critère de la qualité de son travail. Les gens qui savent comment marche un système de quota ne s'en inquiéteront peut-être pas trop, tant qu'ils ne savent pas ce qui se passe ensuite. Une fois qu'un contribuable a fait l'objet d'une nouvelle cotisation, il ne peut pas y faire opposition à moins de payer le montant intégralement. Je connais le cas d'un contribuable à qui le fisc a demandé \$12,000 supplémentaires. C'est en 1972 que le vérificateur a établi cette nouvelle cotisation. Le contribuable en question s'est déclaré en total désaccord, estimant que c'était tout à fait injuste. Le ministère lui a répondu qu'il devait payer ses impôts immédiatement, à défaut de quoi son salaire serait saisi.

Comme le contribuable n'avait pas les moyens de payer la somme intégrale, il a proposé aux vérificateurs du ministère du Revenu de l'acquitter à raison de \$250 par mois, somme qu'il

pouvait se permettre de verser. Par le fait même, il a naturellement reconnu qu'il devait ce montant d'impôt au gouvernement, même s'il n'était pas d'accord. Il ne pouvait pas verser les \$12,000 d'un coup au ministère du Revenu. Les \$12,000 ont été crédités au quota du vérificateur, même si rien n'a été fait par la suite pour vérifier si ses calculs étaient valables. La somme est créditée à son quota de toute manière.

Je voudrais continuer après le déjeuner, monsieur le Président. Puis-je dire qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGRICULTEURS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, des ministres du cabinet fédéral parcourent le pays pour informer la population que la pire récession depuis la grande crise est maintenant terminée. Dans un discours prononcé devant le *Canadian Club* de Toronto, le ministre des Finances (M. Lalonde) a dit ceci:

En 1984, du point de vue de la croissance et de l'emploi, le Canada fera la transition entre la reprise et l'expansion. Une fois regagné le terrain perdu, les Canadiens vont recommencer à faire des progrès importants.

Ce genre de déclaration prouve, encore une fois, dans quelle mesure le parti libéral est coupé de la misère et des souffrances qui sont le lot de nos concitoyens.

Au cours des dernières semaines que j'ai passées dans les bureaux de ma circonscription, Timiskaming, des douzaines d'agriculteurs sont venus me parler de leurs déboires financiers. Les taux d'intérêt élevés et les difficultés insurmontables que des agriculteurs de plus en plus nombreux éprouvent pour obtenir des prêts à court terme, prouvent que l'optimisme affiché par le gouvernement n'est pas fondé.

Pourtant, les ministres continuent de parcourir le pays en affirmant avec fierté que la récession est désormais chose du passé. C'est peut-être vrai d'un point de vue statistique, mais la mauvaise planification et les prévisions erronées du gouvernement ont fait perdre aux agriculteurs tout espoir de toucher leur part de la prospérité promise.

J'invite donc le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à faire valoir son point de vue au cabinet pour une fois et à expliquer à ses collègues comment les agriculteurs souffrent toujours des séquelles de la récession.

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est terminé.